

## Thème : Le geste vaccinal par les préparateurs en Pharmacie d'officine

### 1 -OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION :

La loi Rist **autorise les préparateurs à procéder à la vaccination sous la supervision du pharmacien** Le but de nos autorités est de relancer la vaccination face aux réticences de tous ordres. Par exemple, concernant la grippe, cet hiver, les objectifs du ministère de la santé n'ont pas été atteints (75% de la population à risque vaccinée – indispensable pour faire barrage à l'épidémie)..

Or on sait aujourd'hui que la vaccination est **le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage**. De plus, les vaccins sont quasiment sans danger : peu, voire pas d'effets secondaires (le plus souvent des réactions locales légères et transitoires, plus rarement de la fièvre, douleurs musculaires ou articulaires, céphalées).

Il est donc indispensable de relancer l'intérêt des patients pour la vaccination surtout lorsqu'on sait que **par exemple, pour la grippe**, celle-ci a causé 105 décès directs et 7.700 décès indirects.

### 2- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A la fin de la formation, le préparateur sera capable de reconnaître les facteurs de risque de complication et/ou de forme grave des maladies à prévention vaccinale il sera capable de reconnaître les groupes à risque ciblés par la vaccination et de reconnaître et promouvoir les mesures de prévention notamment les mesures et gestes barrières.

le préparateur sera capable de connaître les principes de base de la vaccination, d'expliquer les recommandations sur la vaccination anti-grippale, connaître les objectifs de la couverture vaccinale, d'évolution du taux de couverture vaccinale ainsi que les données de mortalité et morbidité.

Il sera capable également d'échanger avec le public autour de la vaccination et de répondre à l'ensemble de ses interrogations (bénéfices attendus individuels et collectifs, effets indésirables potentiels), de positionner la vaccination grippale recommandée par rapport à d'autres produits se prévalant de prévenir la grippe, sans en faire la promotion, d'expliquer au public le développement du rôle des professionnels de santé dûment formé au processus de la vaccination, de communiquer avec les autres professionnels de santé (médecin traitant, infirmier...) et contribuer à la traçabilité de la vaccination.

Le préparateur sera capable de décrire et de mettre en place le protocole de vaccination (recueil du consentement de la personne, administration du vaccin, traçabilité du vaccin administré et de l'acte vaccinal par le dossier pharmaceutique ou le dossier médical partagé ou le carnet de santé ou le carnet de vaccination sachant qu'il a un N° RPPS).  
il sera capable d'éliminer les déchets d'activité de soins à risques infectieux produits dans le cadre de la vaccination, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il sera capable de sécuriser le circuit du vaccin y compris la chaîne du froid, de repérer tout problème physique, psychique ou cognitif qui nécessiterait d'orienter vers le médecin traitant, il sera capable de décrire l'organisation de la pièce où va être administré le vaccin et permettant de garder les patients pour une surveillance, de savoir appliquer les précautions d'hygiène standards et savoir gérer un accident d'exposition aux liquides biologiques (adresser aux urgences du CH le plus proche), de reconnaître les signes évocateurs d'une réaction anaphylactique post-vaccinale immédiate et retardée et d'utiliser les outils élaborés pour accompagner le pharmacien au bon recueil des informations dans le cadre de la vaccination et pour la traçabilité des actes vaccinaux.

Il sera capable connaître les personnes éligibles et les contre-indications à la vaccination en pharmacie, de repérer les contre indications médicales,

Il sera capable de décrire les différentes étapes à suivre pour administrer les vaccins, d'appliquer les mesures d'hygiène préalable (lavage des mains, désinfection cutanée etc), de pratiquer les vaccinations par voie IM ou SC (outil de simulation, pratique sous contrôle d'un infirmier, médecin, pharmacien), capable de faire face à des situations concrètes comme la vaccination d'une personne diabétique, sous chimiothérapie, porteuse de tatouages, sous anticoagulants, personne qui a eu un curage ganglionnaire axillaire etc....

les modalités pratiques de la réalisation de la formation sont enseignées sous la forme d'un enseignement en présentiel

l'évaluation des connaissances sur la partie théorique est faite par tests et l'évaluation de la partie pratique est faite par jeux de rôles et l'évaluation de l'ensemble des gestes techniques, des comportements seront supervisés par une infirmière.

### **3- PUBLIC VISE :**

Cette formation s'adresse aux **Préparateurs** souhaitant pouvoir pratiquer la vaccination grippale et être formé par un organisme de formation en présentiel au geste vaccinal.

### **4-LES PREREQUIS :**

Les stagiaires doivent être titulaires du diplôme de **Préparateur**.

### **5-LES METHODES TECHNIQUES, PEDAGOGIQUES, D'ENCADREMENT**

- Pour les **méthodes techniques**, Un buste complet permettra l'apprentissage du geste vaccinal aux stagiaires préparateurs en **appliquant les mesures d'hygiène préalables** (lavage des mains, désinfection cutanée...), à **pratiquer la vaccination grippale** par voie IM ou SC avec outils de mises en situation de la vaccination **face à des situations concrètes** (personne diabétique, sous chimiothérapie, avec tatouages, sous anticoagulants, personne ayant un curage ganglionnaire axillaire )
- connaître **la conduite à tenir en cas de réaction anaphylactique**,
- connaître **la traçabilité de l'acte vaccinal** (carnet de vaccination électronique, ou logiciel métier pour le pharmacien, pour la personne vaccinée (carnet de vaccination papier ou dématérialisé), dans le cadre du parcours vaccinal (date, lot, nom du vaccin, personne ayant vaccinée ainsi que sa profession) dans le carnet de vaccination et dans le système de traçabilité du pharmacien.

### **6-MODALITE DE SUIVI DE FORMATION**

Une **attestation de formation** sera décernée à la fin de la séance (art.l. 6353-1 du code du travail) mentionnant le nom du stagiaire, l'intitulé de la formation, la nature de l'action (perfectionnement des connaissances) articles L6313-1 et 6314-1 du code du travail (adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances, qualification), le lieu, la date, la durée ainsi qu'une évaluation des acquis de la formation par test de connaissances.

### **7-LES MODALITES D'EVALUATION**

Validation du geste vaccinal

**8- DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

3h30 de formation

**9- LE NOMBRE MAXIMAL de STAGIAIRE**

Limité à 10 stagiaires/formation

**10-QUALITE DU FORMATEUR**

Isabelle HISLEUR pharmacien

**11-COUT DE LA JOURNEE DE FORMATION**

90 €/ la demi-journée de formation et par stagiaire

